

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois de décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE

Pouvoirs : 3 (de Mme Colas à M. Gaudry, de Mme Pangaud à M. Vernay, de M. Philippe à Mme Merite)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte MERITE

Date de la convocation : 10 décembre 2015

Date d'affichage des délibérations : 22 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES

TRANSFEREES (CLECT) : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 16 septembre 2015. Il approuve également les attributions de compensation 2015 conformément aux propositions du rapport de la CLECT et telles que fixées par le Conseil Communautaire de la CC Saône Doubs Bresse.

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – EXERCICE

2016 : Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 les parcelles 8 et 9 de la forêt de la Voullaine ainsi que les parcelles 102, 103 et 104 du bois des Ecottes. La vente sur pied des arbres de futaies affouagères est confiée à l'ONF. Le prix de vente des affouages de la Voullaine est fixé à 15 €/le moule (soit 9.55 €/le m³ ou 6.38 €/le stère). Messieurs Jérôme BOUILLOUX, Michel CARLOT et Frédéric GAZON sont nommés garants pour le bois des Ecottes.

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN POUR L'EXTENSION DE LA DECHETTERIE –

ZONE D'ACTIVITES LES QUARTS : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de céder à l'euro symbolique, au SICED Bresse Nord, dont le siège social est situé à Serley, les parcelles cadastrées B 1978, d'une contenance de 3 a 18 ca, et B 1980, d'une contenance de 1 a 51 ca, soit une superficie globale de 4 a 69 ca ; en vue de l'extension de la déchetterie. Les frais de notaire seront à la charge du SICED.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour la subvention 2015

Travaux restaurant scolaire : la construction se déroule normalement et conformément au planning prévu. Toutefois, un accident du travail a eu lieu le vendredi 11 décembre : un charpentier a fait une chute de 5 mètres entraînant des blessures sérieuses ; son rétablissement semble en bonne voie. Les secours sont intervenus et ont assuré une prise en charge efficace. L'inspecteur du travail a stoppé en partie le chantier, sur la zone de l'accident. Une nouvelle visite est prévue lundi afin de se prononcer sur les mesures de sécurité mises en place et sur la réouverture totale du chantier.

Cantine scolaire – repas de Noël : ce midi, avait lieu le repas de Noël au restaurant scolaire. Beaucoup d'enfants étaient inscrits, il a été nécessaire de stopper les inscriptions pour l'école maternelle faute de place disponible. Le maire remercie les agents qui ont confectionné les décorations ainsi que les petits cadeaux contenant des chocolats pour les enfants.

ADAP : l'Agenda D'Accessibilité Programmée relatif aux travaux de mise en accessibilité des ERP de St Martin a été accordé en date du 30 novembre 2015 par le Préfet. Le maire souligne la qualité du travail accompli par M. LOUCHE, chargé de la réalisation du dossier.

Communauté de Communes Saône Doubs Bresse : il est remis à chaque conseiller le bilan 2015 des actions de la communauté de communes.

Le maire rend compte de la dernière assemblée générale au cours de laquelle il a été décidé de recourir à un emprunt de 1 300 000 € pour regrouper, en 2016, la réalisation de l'intégralité des travaux de voirie prévus pour les 4 ans à venir. Cette opération est rendue possible grâce aux faibles taux d'emprunts actuels. Le conseil communautaire a également autorisé son président à faire les demandes de subventions et lancer le projet de construction de 3 micro-crèches à Allériot, Clux-Villeneuve et Verdun sur le Doubs. Le coût est estimé à environ 3 000 000 € et devrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Syndicat des Eaux : Lors de la réunion du 8 décembre dernier, le point a été fait sur les travaux et leur programmation (inscription de crédits en réserve pour dépenses imprévues). La mise en concurrence de la délégation de service public de gestion de l'eau est en cours, les résultats seront connus en septembre. Enfin, le changement d'une partie des canalisations est à prévoir.

SICED : M. Fevrat rend compte de la réunion du 10 décembre dernier.

Les 2 séances de broyage organisées à la déchetterie de St Martin en avril et en octobre ont été peu fréquentées, l'information sur ce sujet est sans doute à revoir.

Le SICED s'est prononcé pour une augmentation d'environ 2 % de sa tarification à partir de 2016 sauf pour les redevances et les apports en déchetterie dont le prix reste inchangé.

D'après une étude du SMET (Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement), il ressort qu'un effort doit être fait au niveau du territoire du SICED afin d'améliorer le tri (en particulier des emballages plastiques) et éviter ainsi de nouvelles hausses des coûts d'enfouissement.

A noter que la Communauté de Communes est désormais compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Une convention a été passée entre la communauté de communes et le SICED pour qu'il continue à gérer le service.

Projet Place du Poids Public : Il est remis à chaque conseiller un plan du projet d'aménagement de la place du poids public et du cheminement piéton de sécurisation jusqu'à la garderie périscolaire. Ce projet, pour 2016, sous réserve de l'octroi des subventions, s'inscrit dans la continuité du parking scolaire réalisé cette année dans le cadre de la mise en sécurité de la zone de sortie scolaire.

Les conseillers sont invités à examiner le projet et à faire part de leurs observations.

Elections régionales : le maire remercie les conseillers municipaux pour leur participation aux bureaux de vote.

Information achat/voiture : le maire indique aux conseillers qu'un article, paru dans le Journal de Saône et Loire concernant l'achat du véhicule communal, indique qu'il sera utilisé pour « faciliter le travail ou les trajets particuliers des employés communaux, voire des élus ». Il précise qu'il s'agit de trajets professionnels : déplacements des services techniques mais également des bénévoles, élus, autres agents, lors de formation ou de réunions.

Colis des aînés : la distribution des colis des aînés est en cours par les membres du CCAS.

Site internet : le nouveau site internet a fait l'objet de 600 vues en moins d'une dizaine de jours.

Colnand : sur demande de M. ROBLOT, le maire précise que la commune est toujours en attente de la réalisation des travaux de crépi du nouvel abri-bus par l'entreprise à qui ils ont été commandés et que le nouveau panneau d'affichage sera installé ensuite.

Circulation routière : une signalisation sera mise en place pour limiter la circulation à 50 km/h dans le hameau de Colnand et pour imposer un arrêt -stop- sur la route du Veilley (VC 10).

Un panneau « céder le passage » sera également mis en place sur la route de la Bruyère à son intersection avec la route de St Maurice.

Le maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 H 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.